

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2021_003

Positionnement du SMBVTAM sur son accompagnement aux gestionnaires de baignades, proposition d'actions 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Pierre HERRGOTT

Date de convocation : 19 janvier 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Depuis de nombreuses années, le SMBVTAM avec reprise des missions du Syndicat mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses en 2018, accompagne, conseille les gestionnaires de baignades. Pour rappel, les baignades aménagés ou non sont soumises à une réglementation spécifique.

À ce jour, 22 communes ou structures gestionnaires sont recensées officiellement pour 38 sites de baignades sur le bassin du Tarn-amont. Cet accompagnement n'est pas aujourd'hui formalisé, et se réalise « au fil de l'eau ». Afin d'apporter une meilleure lisibilité de l'action, il est proposé aux élus du comité syndical une démarche d'harmonisation de l'accompagnement sur plusieurs volets qui concerneraient :

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses,
- signalétique des baignades,
- analyse foncière des sites et des accès,
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux par exemple (prise d'arrêtés...),
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche des pollutions impactant le(s) site(s) de baignades et la révision du (des) profil(s) de baignades.

Cet accompagnement serait proposé aux gestionnaires de baignades, via par exemple, la mise en place d'une convention de partenariat pluriannuelle.

D'autre part, ces missions, qui semblent essentielles au territoire, deviennent difficilement finançables par l'Agence de l'eau dans le cadre des missions d'animation territoriale. Il pourrait être recherché d'autres sources de financements.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Acte de principe proposé sur l'implication du SMBVTAM sur la thématique de « gestion des baignades »,

Autorise le Président à lancer les démarches avec les gestionnaires de baignades pour la formalisation d'un accompagnement,

Autorise le Président à rechercher des sources de financements pour mettre en œuvre une animation, et des actions relatives à la meilleure gestion des sites de baignades en lien étroit avec les gestionnaires de baignades,

Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN
TARN
AMONT
INVESTISSEMENT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28/01/2021
et publié ou notifié
le 28/01/2021